

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 1/25/0618

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 24 mars 2026, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a autorisé HOME POUR PERSONNES AGEES ASBL la prolongation du délai de mise en exploitation du CIPA sis 39, rue de Clairefontaine à Eischen.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le **30 MARS 2026**
Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire



Paul Reiser



Le Bourgmestre



Serge Hoffmann